

*Réunion du Conseil Municipal*  
*Du 27 février 2012 à 20h*  
*PV de séance*

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 février 2012 à la Mairie sur convocation en date du 21/02/2012 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

*Présents* : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, MAZEAU, BUISSON, LUCHON, PATAUD, LE PECULIER et Mmes MORANGE, RIFFAUD, DEXET, NADAUD.

Procuration : Mme BOUGOUIN à M. GARREAU

Ouverture de la séance à 20h.

M. PATAUD est désigné secrétaire de séance.

Après lecture du PV de la séance du 08/02/2011 aucune observation n'a été faite.

Une présentation du SPANC (Service Public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes) est faite au Conseil Municipal par Florence LASNIER, Frédéric RIVET, en présence de M. Christian GROLEAU, vice-président. L'exposé n'ayant pas entraîné d'observation, il est convenu qu'une réunion publique ayant pour but de présenter le service à la population aura lieu le 11/04/2012 à 19h.

Les intervenants se retirent.

M. le Maire ouvre la séance et précise que l'ordre du jour porte essentiellement sur les comptes administratifs 2011 ; il va donc se retirer durant la présentation.

**Dossier 1 : Compte administratif 2011 du budget principal**

**Fonctionnement :**

**Dépenses** : 1 111 705,50€

**Recettes** : 1 726 286,42€ + excédent de fonctionnement 2010 reporté 428 818,96€ = 2 155 105,38€

= Excédent de fonctionnement : 1 043 399,88€

**Investissement :**

**Dépenses** : 663 324,37€ + déficit d'investissement 2010 reporté 65 003,75€ = 728 328,12€

**Recettes** : 776 672,96€

= Excédent d'investissement : 48 344,84€

Les restes à réaliser = 565 855€ - excédent d'investissement 48 344,84€ = besoin de financement 517 510,16€

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

517 510,16€ à la section d'investissement du budget 2012 et 525 889,72€ en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement du budget 2012.

Il est observé que sur les dépenses et recettes réelles par rapport à 2010, les dépenses de fonctionnement ont baissé de 8% alors que les recettes d'investissement ont augmenté de 13%.

## **Dossier 2 : Compte administratif 2011 du budget annexe de l'Assainissement**

### **Fonctionnement :**

**Dépenses : 52 217,26€ Recettes : 86 810,00€**

**= Excédent de fonctionnement : 34 592,74€**

### **Investissement :**

**Dépenses : 26 418,23€ Recettes : 56 438,03€**

**= Excédent d'investissement : 30 019,80€**

Déjà excédentaire en 2010, aucun programme n'étant en cours, ce budget annexe est encore excédentaire en 2011.

Le résultat en fonctionnement fait apparaître un excédent de 34 592,74€ qu'il est proposé d'affecter à la section d'investissement, la surtaxe et le recouvrement des PRE/PFRE étant suffisants pour couvrir les dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement est également excédentaire, le programme de la Rue Jean Jaurès étant différé, grâce aussi à l'excédent d'investissement 2010 et à l'affectation du résultat de fonctionnement 2010. L'excédent s'élève à 30 019,80€.

## **Dossier 3 : Compte administratif 2011 du budget annexe du lotissement**

Les ventes de lots en 2011 se sont élevées à 18 135,45€ HT. Il en reste 4 pour une valeur de 68 267€ HT. Le montant du stock actuel équivalent au montant des dépenses non encore couvertes par les ventes de lots s'élève au 31/12/2011 à 46 086,44€. Après la vente de tous les lots, il devrait rester un excédent de 22 181€, dû en partie aux subventions de l'Etat dans le cadre du Pass Foncier en 2010 et aussi à la TVA à 5.5% pour les terrains concernés par ce dispositif.

M. BLOND rentre dans la salle. A l'unanimité, les comptes administratifs 2011 présentés sont votés par le Conseil Municipal ainsi que l'affectation des résultats tels qu'elle a été proposée pour les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe de l'assainissement.

## **Dossier 4 : Acquisition terrain 3 Rue Victor Hugo**

Après avoir demandé une nouvelle proposition à M. SAMY tel qu'il était convenu lors de la dernière séance, M. BLOND expose les éléments suivants :

- La dernière proposition de vente est de 253 276,92€ TTC pour 2640 m<sup>2</sup> avec bâtiment, voirie et réseaux de desserte en attente. M. BLOND la juge trop onéreuse compte tenu de la vente initiale de ce terrain en 2008 par la Commune à M. SAMY au prix de 3,50€/m<sup>2</sup>, ainsi qu'au vu de la première mise en vente par M. SAMY de 1500 m<sup>2</sup> avec bâtiment pour 145 000€. Les élus sont d'accord sur ce point.
- Il informe que l'ARS a établi une nouvelle carte de répartition des possibles implantations de maisons de santé pluridisciplinaires qui pourraient bénéficier d'un financement. La Commune de SLG y figure. Cela dit, ces financements sont destinés à des projets mutualistes, ce qui paraît logique. Un tel type de projet ne peut se réaliser sur le terrain de la rue Victor Hugo.
- Il évoque également le fait qu'un plan d'ensemble pourrait être envisagé avec le déplacement éventuel de la pharmacie. Le terrain communal situé au carrefour de Gorre pourrait être le terrain adéquat pour regrouper ces différents services médicaux.
- Enfin il regrette que tous les professionnels de santé n'aient pas l'air d'adhérer au principe de mutualisation des moyens.

Après en avoir longuement discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Abandonne définitivement le projet d'acquisition du terrain situé 3 rue Victor Hugo car il ne permet pas de répondre aux critères du projet de maison de santé pluridisciplinaire,
- Décide, si le projet doit voir le jour, de mettre en place un projet mutualiste.

#### **Dossier 5 : Contrats pour besoin occasionnel au Restaurant scolaire**

Les contrats de 2 agents qui interviennent au Restaurant scolaire se terminent fin février. Il est proposé de les reconduire sous forme de contrats pour besoin occasionnel, d'une durée de 3 mois. Le Conseil Municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, et autorise le Maire à signer les contrats.

#### **Dossier 6 : Convention d'assistance juridique 2012**

M. BLOND propose de renouveler la convention d'assistance juridique pour 2012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention d'assistance juridique avec la SCP DAURIAC, PAULIAT-DEFAYE, BOUCHERLE, MAGNE de Limoges pour 2012 et autorise le Maire à la signer.

Le forfait annuel est de 1500€ TTC, le taux horaire forfaitaire de 250€ TTC et le forfait d'ouverture, suivi et gestion administrative de dossier de 300€ TTC.

#### **Questions diverses :**

- M. BLOND fait part à l'Assemblée de la proposition faite à la Commune d'aménager un bâtiment communal en restaurant et de faire un bail commercial. Les élus sont intéressés par ce projet car ce commerce manque au centre-bourg. Le dossier est à suivre.
- Mme MORANGE donne connaissance des devis établis pour refaire les îlots sur la route d'Oradour. La dépense s'élève entre 4514,00€ et 7676,10€ suivant le béton demandé. Le montant est jugé onéreux par certains élus, mais un accord de principe est donné car les plantations ne sont pas au mieux sur ces îlots et l'entretien est extrêmement dangereux pour les agents.
- Mme NADAUD demande où en est le projet d'acquisition de chapiteaux. M. LUCHON montre les propositions qu'il a reçues. A réfléchir.
- M. GARREAU évoque le diagnostic rendu devant certains élus et les agents par Limousin Nature Environnement et la FREDON LIMOUSIN dans le cadre de la charte Zéro Pesticide. Il indique qu'il faut prévoir l'animation au cours de laquelle la charte pourra être signée.

Fin de la séance à 22h10.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,